

**Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique Question n° 052**

**Direction de la Santé Publique**

**REF : CS2014002**

**Signataire : NB/XV/FS**

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEURS : Evelyne YONNET / Tedjini MAIZA

**OBJET : Gestion raisonnée de l'animalité en ville - Convention ACR 2014**

**EXPOSE :**

La municipalité dans sa politique de santé et d'écologie urbaine a décidé de soutenir une action en faveur d'une gestion raisonnée de l'animal en ville.

L'association « Chats des Rues » (ACR), sise 1 rue Malot 93100 Montreuil, propose dans le cadre d'une convention de mener des actions en faveur d'une gestion écologique et raisonnée de l'animal en ville visant à améliorer le cadre de vie et limiter la reproduction des chats dans la ville.

La présente délibération a pour objet d'accorder une subvention pour soutenir les actions de l'association ACR conformément aux objectifs de la convention dont copie ci-jointe.

Le montant de la subvention sollicité pour l'exercice 2014 s'élève à 20 000 €.

Compte tenu de son expérience, des objectifs et des moyens à mettre en œuvre par l'association «ACR», il est proposé au conseil municipal de valider ce projet et d'autoriser ainsi monsieur le Maire à signer la présente convention.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014002

Signataire : NB/XV/FS

**OBJET : Gestion raisonnée de l'animalité en ville - Convention ACR 2014**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Ville d'Aubervilliers et l'association ACR ;

Vu le budget de la ville ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** Le Maire de la commune d'Aubervilliers à signer la présente convention avec l'association « Chats des Rues » (ACR).

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER